

Appartenances particulières et citoyenneté commune

Rédigé le 22 septembre 2014 par : Jean-Marie Faux, s.j.



La publication récente d'un gros volume qui leur est consacré a attiré notre attention sur les « Assises de l'Inter-culturalité » et sur son Rapport final . Pour rappel, la démarche des Assises voulait relancer la réflexion politique sur l'ensemble des questions posées par la réalité d'une société qui, à la suite des flux migratoires, est devenue multiethnique et multiculturelle .

1/6

Une démarche précédente, celle de la Commission du Dialogue Interculturel, avait bien défini la tâche à réaliser, qu'elle appelait « le pluralisme culturel ». « Il s'agit de transformer en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration, d'inventer un cadre institutionnel et politique mais aussi d'instaurer tout un climat social, pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière mais aussi pour permettre aux Belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels »^[1]. Le Rapport final de la Commission dessinait bien les grandes lignes d'une politique mais, sur les points litigieux, il se bornait à exposer les divers points de vue sans prendre position. Le Comité de pilotage des « Assises » a voulu aller plus loin et, de façon pragmatique, il propose, sur ces différents points, des solutions de compromis. Dans l'ensemble, les spécialistes, Belges et étrangers, dont le volume cité plus haut rassemble les contributions, ont un avis plutôt positif sur la démarche des « Assises » et le parti qu'il a pris d'une approche pragmatique. Ils s'étonnent du peu d'accueil – ou de l'accueil négatif – que le Rapport a reçu et regrettent surtout le manque de suivi politique.

On peut regretter pourtant, avec Julie Ringelheim, dans sa contribution au volume, que « le document final ne contient pas de chapitre conceptuel qui exposerait... sa conception de l'interculturalité et des principes sur lesquels elle repose »^[2]. Ce choix du Comité de pilotage, poursuit-elle, « est peut-être dû en partie aux divisions profondes qui le traversaient, entre les partisans d'une ' culture civique partagée ' et les défenseurs d'une ' société inclusive ' Mais cette absence de vision est regrettable ». C'est sur ce point précisément que nous aimerions progresser.

Nous le ferons en approfondissant d'abord l'idée même de citoyenneté comme appartenance, en nous servant ensuite de la notion de subsidiarité, dont l'origine se trouve dans l'enseignement social de l'Église mais qui est devenue courante dans la pensée politique, en particulier en ce qui concerne l'Europe.

C'est une autre contribution au volume susdit, celle d'un Anglais, Tariq Modood (Bristol) qui nous apporte ici un éclairage intéressant. L'intégration, note-t-il, entendant par là la construction d'une société commune, ne requiert pas seulement l'accès de tous aux mêmes droits mais aussi « à la conscience d'appartenir à la société globale tout autant qu'à leur groupe particulier »^[3]. Nous traduisons ici comme nous pouvons l'expression anglaise : « to have a sense of belonging », qui signifie se sentir chez soi, être à l'aise. Si le but est

vraiment celui-là, on est entraîné bien au-delà de la problématique de compromis négociés, de concessions arrachées.

C'est ce qu'expriment très clairement, dans leur enchaînement même, trois principes énoncés par le Rapport de la Commission Bouchard-Taylor, au Québec et cités par Henri Goldman.

« Les membres du groupe culturel majoritaire (en l'occurrence les Québécois d'origine canadienne-française) tout comme les membres des minorités ethnoculturelles, acceptent que leur culture soit transformée à plus ou moins long terme par le jeu des interactions. »

« Les différences culturelles (et en particulier religieuses) n'ont pas à être refoulées dans le domaine privé. La logique qui sous-tend ce choix est la suivante : il est plus sain d'afficher ses différences et d'apprivoiser celles de l'Autre que de les occulter ou de les marginaliser. »

« Pour les citoyens qui le désirent, il est bon que survivent les appartenances premières, car les groupes ethniques d'origine remplissent souvent un rôle de médiateurs entre leurs membres et l'ensemble de la société. On retrouve là un phénomène général : sauf exception, chaque citoyen s'intègre à la société par l'intermédiaire d'un milieu ou d'une institution qui agit en tant que relais (famille, profession, groupe communautaire, église, association, etc.) »[\[4\]](#).

Le premier principe revient à reconnaître le fait de la multiculturalité de la société. Le second fait apparaître le clivage entre, disons, communautaristes et universalistes, entre lesquels le Comité de pilotage cherche à négocier des compromis acceptables. Le troisième permet d'aller plus loin. Parfaite application du principe de subsidiarité, il reconnaît que les « appartenances premières » non seulement peuvent jouer un rôle positif dans l'intégration des personnes à la société mais que c'est « souvent » ou même « généralement » le cas. Elles ne sont pas vues comme opposées à l'appartenance commune mais comme la rendant possible et réelle.

Il nous semble que, pour avoir une « vision de l'interculturalité » (Julie Ringelheim), il faut entrer dans cette perspective d'appartenance. L'objectif final – incontournable, même s'il est souvent oublié – est que chaque citoyen, chaque personne humaine se sente chez soi, se sente bien dans la société globale (a sense of belonging). C'est à cet objectif final,

toujours à rechercher et à construire que la reconnaissance des minorités ethniques, culturelles ou religieuses est ordonnée.

Que peut-on faire pour progresser concrètement ? La première chose serait sans doute de mettre en œuvre la huitième et dernière recommandation du *Rapport final* des Assises : en bref, qu'un suivi soit donné, par les pouvoirs publics au travail des Assises et aux recommandations qui en sont le fruit. Comme nous l'avons rappelé plus haut, ce n'est clairement pas le cas, au moins jusqu'ici. L'effort méritoire du comité de pilotage n'a pas été relayé dans le monde politique et n'a pas atténué, peut-être au contraire, les clivages qui partagent l'opinion publique. Pourrait-on avancer l'hypothèse qu'un trop grand pragmatisme, l'absence de « vision de l'interculturalité » serait en partie responsable de cet enlèvement ?

Nous pensons en tout cas qu'il faut avancer dans le sens d'une reconnaissance des « appartenances particulières » comme contribuant à l'intégration active des personnes dans la société et au bien commun de celle-ci. La Communauté flamande a fait un grand pas dans ce sens en reconnaissant les associations des minorités ethniques et culturelles et en les structurant dans un organe commun, le « Minderhedenforum » [\[5\]](#). Il y a là un objectif de reconnaissance mutuelle et de collaboration confiante, absolument prioritaire.

Beaucoup y travaillent déjà. Il y a des personnes nombreuses, il y a des groupes, des organismes qui prouvent par leur existence et par leur action que les appartenances particulières, vécues intérieurement, peuvent contribuer à l'insertion harmonieuse et active dans la société globale. Entre bien des exemples possibles, nous voudrions en épingle un qui confirme de façon frappante notre confiance. Le 22 février dernier, lors d'une journée de rencontre et de réflexion organisée par la plateforme « Chrétiens solidaires », nous avons eu l'occasion de rencontrer les F.B.I. (Femmes Bruxelloises Interactives) : des femmes jeunes, musulmanes convaincues, qui, au nom de leur foi, s'engagent dans la vie de leurs quartiers en pluralisme.

La ressource existe. C'est notre société, telle qu'elle est aujourd'hui, dans sa diversité toujours mouvante. Ce sont les femmes et les hommes qui la composent, les jeunes qui sont son avenir. Si chacun est unique, aucun n'est une monade. C'est à travers leurs appartenances particulières et plurielles et non en dépit de celles-ci que les personnes

peuvent « se sentir bien » dans la société et y jouer un rôle actif. Nous voulons croire dans la réalité de cette dynamique, malgré toutes les apparences contraires, faire confiance à la force de la vie.

Jean-Marie Faux

Cet article est une synthèse d'une analyse publiée par le Centre AVEC.

[1] Commission du Dialogue interculturel, *Rapport final et livre des auditions*, mai 2005, p.27.

[2] Julie RINGELHEIM, « Le Rapport des Assises : une contribution nuancée au débat public », *op.cit.*, pp.187-188.

[3] Tariq MODOOD, « Four modes of integration », *op.cit.*, p.54.

[4] Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (dir. G.BOUCHARD et C.TAYLOR), *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Québec, 2008. Cité par Henri GOLDMAN, « La querelle des accommodements raisonnables », *op.cit.*, pp.297-298.

[5] Le « Minderhedenforum » se donne pour but de renforcer la position sociale des minorités ethno-culturelles en Flandre et de favoriser le respect entre les groupes. Il compte 17 groupes membres, dont 13 fédérations des organisations des minorités qui chapeautent plus de 1500 associations. Voir www.minderhedenforum.be@overhetforum.htm



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Timur Uluç
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120